ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Formant l'encoignure des rues Patton et Eleanor dans l'îlet borné par les dites rues, la rue Laurel et la ligne entre Bloomingdale et Hurstville

Peters Homestead Association vs Ignatius Klock

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73.387—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, LEUDI, le 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Patton, (autrefois Laurel), Eleanor et Laurel et la ligne entre Bloomingdale et Hurstville, laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Patton sur une profondeur et façade à la rue Eleanor de cent vingt pieds, et est formée des portions de façade des lots Nos 13, 14, 15 et 16 démontrés sur un plan d'arpentage de W. H. Williams, voyer, annexé à un acte de vente passé pardevant A. N. Back, ancien notaire en cette ville, daté le 13 novembre 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.
2 mai—21 27 juin 2 10 17 23.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Splendide occasion pour placement sûr et profitable.

Vente importante par le Shérif Civil pour effectuer un partage de propriétés de valeur, améliorées et bien situées du Deuxième District.

Capables de rapporter de grands revenus.

A de faciles conditions de crédit.

Connues respectivement comme Nos 1004, 1003, 1005, 1007 et 1009 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue St Philippe

Nos 938 et 940 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue St Philippe

Nos 521, 523 et 525 rue Dumaine, entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 523 et 527 rue St Philippe, entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 519 et 521 rue St Philippe, entre les rues Decatur et Chartres.

Dans l'affaire de

Joseph Vaccaro versus Mme Agathe Lemoine Ferrus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans.—No 72,779—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 10 mai 1904 et signé le 16 mai 1904 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, décrétant la vente des propriétés ci-dessous décrites sur les termes et conditions ci-dessous indiquées afin d'effectuer un partage entre les parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 49, borné par les rues Chartres, (ancienne rue Condé), Royale, St Philippe et Ursulines, lequel lot formant l'encoignure des rues Chartres et St Philippe et mesurant en mesure française, quatre vingt-deux pieds de face à la rue Chartres sur cinquante quatre pieds de profondeur et façade à la rue St Philippe, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1001, 1003, 1005, 1007 et 1009 rue de Chartres.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District dans l'îlet No 21 borné par les rues Chartres, Decatur, (anciennement Levée), Dumaine et St Philippe, lequel lot formant l'encoignure des rues Chartres et St Philippe et mesurant trente sept pieds de face à la rue Chartres par soixante quinze pieds de profondeur et façade à la rue St Philippe, le tout plus ou moins, ensemble avec l'usage d'une allée en commun au dit lot et trois autres et avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 938 et 940 rue de Chartres.

3° Deux lots de terre situés dans le même îlet et désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan de L. H. Pilié, voyer daté le 17 mars 1847, déposé en l'étude de Théo. Guyol, ancien notaire comme plan No 133, et mesurant comme suit: Le lot No 3 mesurant vingt pieds deux pouces, et le lot No 4 mesurant vingt pieds un pouce de face à la rue Dumaine, sur cent trente pieds de profondeur, chacun, borné sur le côté vers la rue Decatur par l'ancienne propriété appartenant à Bineau, et sur le côté vers la rue de Chartres par le lot No 2, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 521, 523 et 525 rue Dumaine.

4° Un autre lot de terre situé dans le même district dans l'îlet No 20, borné par les rues St Philippe, Ursulines, Decatur, (anciennement Levée) et Chartres (anciennement Condé), mesurant en mesure française cinquante et un pieds six pouces de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins, borné sur la droite par l'ancienne propriété Manus et sur la gauche par l'ancienne propriété Chessé et Durand, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les anciens Nos 15 et 17 et par les nouveaux numéros 523 et 527 rue St Philippe.

5° Un autre lot de terre, situé dans le même îlet, et contigu au lot ci-dessus décrit et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Philippe, par quatre vingt cinq pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 519 et 521 rue St Philippe.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente représentée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ou à leur propre ordre et par lui même ou eux-mêmes endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à dater de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904, et payer pour les actes de vente pardevant P. J. Patorno, notaire.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Wynne G. Rogers avocat pour le plaignant et Harry H. Hall, avocat pour les défendeurs.
20 mai—20 21 27 juin 2 10 17 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Cinquième District.

Portant le No municipal 126 rue Webster.

John McGuire vs Margaret Durgin, femme de Charles Durgin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,124 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 mai 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, communément connu comme Algier, dans l'îlet borné par les rues Webster, Wagner (autrefois Washington), Alix et Bizet, connu comme lot No 7 [illegible] désigné comme lot No 7 [illegible] pieds neuf pouces de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds huit pouces et trois lignes environ [illegible] du lot No 6 et cent vingt deux pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot No 8. Acquis par la défenderesse par achat de John McGuire d'après acte pardevant R. P. Upton, notaire, le 17 août 1899, et dûment enregistré dans le Bureau des Hypothèques, livre 174, fol 635.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
T. B. Walker, avocat pour le plaignant.
23 avril—22 25 29 mai 6 13 20 26.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 739-41 RUE ELMIRE, Coin Dauphine,

UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET RESIDENCE,

ET Nos 3125-27 RUE DAUPHINE,

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

A L'ENCAN.

A la Bourse, 311 rue Baronne, MARDI, le 24 juin, à midi.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession d'Ernest F. Peters, Dossier No 73,457, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 24 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite:

1° Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Elmire, Dauphine, Congress et Royale, laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Elmire sur soixante pieds dix pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et est désignée par la lettre A sur un plan fait par O. de Armas, député voyer de ville, daté le 6 avril 1883 et annexé à l'acte d'achat en ceci ci-après mentionné, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters par achat de Mlle M. Valtz par acte exécuté pardevant C. Derbigny, ancien notaire en cette ville, le 7me jour d'avril 1883 et enregistré dans le Bureau des Transfertes de cette ville dans le livre 119, folio 16.

Les améliorations portent les numéros municipaux 739-41 rue Elmire, formant l'encoignure de la rue Dauphine.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Elmire et Desirée, sur un plan du Faubourg Montreuil, fait par L. Surgi, ingénieur civil, daté le 26 février 1850 et déposé dans le bureau du sheriff de cette paroisse pour référence et mentionnant, d'après ledit plan, trente pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent pieds. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters, par achat de la Veuve Otto H. Kohe par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 13me de janvier 1896 et enregistré dans le bureau des transfertes de cette paroisse dans le livre 161, folio 191.

Les améliorations portent les numéros municipaux 3125-27 rue Dauphine.

Conditions—Comptant: les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et déposer dix pour cent de leur enchère comme bandes entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des dits acquéreurs.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, bureau 303 rue Baronne.
21 mai—21 22 29—juin 5 12 19 21

P. A. Ducros avocat.

ANNONCE JUDICIAIRE.
COTTAGE DOUBLE
3155-57 RUE N. REMPARTS
(ILET LOUISA, CLOUET ET ST CLAUDE)
—ET—
DEUX MAISONS SIMPLES,
Nos 3316 ET 3318 RUE BOURGOGNE
(ILET PIETE, DESIRE ET DAUPHINE)
A L'ENCAN
A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE A MIDI, MARDI, 24 MAI 1904.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C ledit ordre daté et signé le 15 avril 1904 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, dans l'affaire intitulée Succession de George Darsam, dossier No 73,073, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, MARDI, le 24 mai 1904, les propriétés foncières comme suit, à savoir:

A. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Louisa, Clouet et St Claude commençant à une distance de quatre vingt quatorze pieds quatre pouces de l'encoignure des rues Louisa et Remparts et mesurant en mesure américaine trente six pieds quatre pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds environ entre lignes égales et parallèles et est composé de

1er Une portion de terre mesurant trente six pieds et quatre pouces de façade à la rue Remparts sur soixante cinq pieds quatre pouces de profondeur; et 2d d'une autre portion de terre immédiatement dans le fond ci-dessus et mesurant trente six pieds quatre pouces sur une ligne parallèle à la rue Remparts sur trente deux pieds huit pouces de profondeur sur une ligne prolongée de côté perpendiculaire à la rue Remparts. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 3155 et 3157 rue des Remparts et consistant en un cottage double.

B. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la No Cinq de l'îlet No 2, borné par les rues Piété, Bourgogne, Desirée et Dauphine, sur un plan de C. Groux, architecte daté le 14 décembre 1848 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, sous le No 35 de son livre de plans No 5, lequel lot de terre mesurant en mesure anglaise trente sept pieds de face à la rue Bourgogne sur cent cinquante neuf pieds dix pouces trois lignes de profondeur et trente sept pieds un pouce quatre lignes sur la ligne du fond, le tout plus ou moins. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 3316 et 3318 rue Bourgogne et consistant en deux maisons simples.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au-dessus de leurs enchères et déposer 10 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières
Bureau 303 rue Baronne, coin Gravier.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 22 29.

E. Randolph Gurley

Bonne Propriété Rémunérative.

COTTAGE DOUBLE,

301 et 303 rue Broad, coin Palmyre.

In re McCloskey et als vs McPeake et als No 73,037—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY—Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté le 20 mai 1904 je vendrai à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 605 borné par les rues Broad, Palmyre, Banks et l'allée Jane, ledit lot de terre est désigné par le No 1 et mesurant 25 pieds de face à la rue Broad sur la même largeur dans le fond et sur une profondeur et façade à la rue Palmyre de 101 pieds et 9 pouces, et 101 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues Broad et Palmyre.

2° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 605, borné par les rues Broad, Palmyre et Banks et l'allée Jane, désigné par le No 2 et mesurant 25 pieds de face à la rue Broad, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 1 et une profondeur de 101 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 3. Les améliorations comprenant un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, un grand lot sur un côté, citernes, hangars, etc. Bien loué et rapportant $180 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, la portion de crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, l'intérêt payable annuellement garantis par lien spécial de vendeur et les clauses usuelles de sécurité et incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets, les clauses d'assurances, etc., et que l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1904. L'acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, aux frais des acquéreurs, et un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

J. Paul Hecker.

Succession de George Finzlick.

No 73,058—Cour Civile de District, Division C

PROPRIETE DU Deuxième District.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 830 rue Commune, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 25 avril 1904, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11 dans l'îlet 442, borné par l'avenue Ursulines, les rues St John, Rendon, St Philippe et Hagan, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 10 mesurant 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à l'avenue Ursulines, quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St John, sur une profondeur sur le côté du lot No 19 de 103 pieds 0 2 et 100 pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 11, et une largeur dans le fond de 15 pieds 5 pouces, et le lot No 11 mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue Ursulines sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, l'acquéreur assumant les taxes pour l'année courante 1904, et faisant un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. R. Ker avocat.
1 mai—1 8 15 22 29—juin 2

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'UN ILET DE TERRE

Dans le Troisième District.

En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée W. H. Howcott vs Pedro Arambido, dossier No 72,629, ledit jugement rendu le 20 avril 1904, et lu et signé en cour ouverte le 26 avril 1904, J. L. Onorato, Encanteur, est ordonné de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 7 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, borné par les rues Arts, Musique, Verte et Magistrat, portant autrefois l'îlet No 159 Faubourg Franklin, maintenant portant l'îlet No 1322, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, étant la même propriété dans laquelle ledit W. H. Howcott acquit par achat une moitié d'intérêt indivis, par acte passé pardevant H. Garland Dupré, notaire de cette ville le 30 avril 1903, et enregistré dans le bureau des transfertes dans cette paroisse dans le livre 191, folio 323, ledit îlet mesurant 309 4 aux rues Magistrat et Verte et 319 10 7 sur les rues Musique et Arts, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriété Foncière,
303 rue Baronne.
7 mai—7 8 15 22 29—juin 5 7.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en Bois à Deux Etages,

717 rue Baronne, entre les rues Girod et Julie.

Succession de Julia Ware, John B. Ware et Joséphine Ware.

No 69,921—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER J. C. Denis, Encanteur. Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, 9 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 mai 1904, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement du co propriétaire il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, désigné par la lettre C et mesurant 25 pieds, 4 pouces de face à la rue Baronne, par 96 pieds, 3 pouces, 8 lignes de profondeur, d'après le plan de Hunt & Stewart, député voyer de ville, le 13 janvier 1890, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 717 rue Baronne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en douze mois avec 8 pour cent d'intérêt par an, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

Succession de Charles Emmett Cook

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 73,480—Division C—Attendu que Mme Bertha Alice Cook, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Emmett Cook, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier. Rouse, Grant & Grant, avocats.

13 mai—13 17 22

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Bovale.

Entrées pour toutes les courses et les Sports

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages doubles, terrains vacants et cottages simples à Alger progressiste.

Emplacement d'affaires, No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence, avenues Pacifique et Pelican.

Magasin, cottages doubles.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre les rues Pelican et Thayer.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre les rues Pelican et Thayer.

245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Avenue Pélican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants.

Trois lots dans l'îlet borné par les avenues Pacique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple, No 243 avenue Pacifique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Succession de Thomas J. Kennedy.

No 73,160, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 16 mai 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas. D. Dell'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904 et d'après cela ledit lot a une façade de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pelican et est composé du tout du lot original 18 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont connues comme No 247 avenue Atlantique, à l'encoignure de l'avenue Pélican, comprenant une résidence substantielle en bois à deux étages et contenant grand magasin, buvette, grand entrepôt à deux étages, etc., vestibule, veranda et quelques 11 chambres, chambre à bain, citernes, etc. le tout en splendide état.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican et est désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Chas. D. Dell'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer et contenant cinq chambres de chaque côté, toit couvert en ardoises, citerne, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et a un portique sur sa façade et se loue $11 00 par mois par côté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacique et Atlantique, la rue Thayer, l'avenue Pélican et est désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage par Chas. D. Dell'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904 et d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre vingt six pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican, et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprenant un bon cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, à un toit couvert en ardoises, 5 chambres citerne, hangar, etc., de chaque côté, retiré de la banquette avec galerie sur le devant et se loue par $11 par mois de chaque côté.

4° Deux certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 41, nouveau plan de ville, borné par les rues Elmire et l'avenue Pacifique, avenue Pelican et la rue Alix, et désignés comme lots Nos un et deux de l'îlet No 9, maintenant îlet No 41, borné comme il est dit ci-dessus d'après le plan ci-dessus mentionné de Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 lesquels dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pelican et mesurant trente et un pieds 9 pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds 8 pouces de profondeur et façade à l'avenue Pelican, entre lignes parallèles, et le lot No 2 mesurant trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres, hangars, citerne, etc., contigues au ci-dessus, et faisant face à l'avenue Pélican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres, hangars, etc., la propriété est maintenant occupée.

5° Trois certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 42 borné par les l'avenue Pacifique, la rue Elmire et l'avenue Pelican et la rue Thayer, lequel dit îlet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property," par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 déposé en l'étude d'Andrew Hero, Jr., un notaire en cette ville lesdits trois lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A, B et C, sur un dit vis par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 27 juillet 1895, annexé à un acte de vente de T. J. Kennedy à Mme Margaret Doneiy dans le bureau de James J. Wenife, le 15 août 1895. Lesdits trois lots ou portions de terre sont de l'arrière portion des lots Nos un et quatre, acquis par le défunt John Kennedy pardevant Henry P. Dart, le 24 août, 1892, lesdits lots A, B, et C sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican par cent neuf pieds et huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer et ayant cent neuf pieds huit pouces de face comme profondeur à la rue Thayer et le lot C a vingt quatre pieds de face à la rue Pacifique par cent neuf pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le même cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 42 bornés par les avenues Pacifique, Elmire et Pelican et la rue Thayer, lequel dit îlet est aussi désigné par le numéro quatre, sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf sur ledit plan, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique par cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pélican.

Le lot No 18—Les améliorations comprenant un cottage double en bois attenant Nos 245 et 247 avenue Pacifique à l'encoignure de l'avenue Pelican, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur la façade salon, trois chambres à coucher, cuisine, portiques sur le devant, citerne, hangar, etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue pour $12 00 chaque côté.

Le lot No 19—Les améliorations comprenant un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises, No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer retiré de la banquette, et contenant 6 chambres, vestibule, galerie sur le côté, galerie sur la façade, chambre à bain, office, etc., en bonnes conditions et se louant $15 00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

Au même moment et endroit, il sera vendu

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé les Etats-Unis de l'Amérique vs Irena Brooks, femme de Chris Harris et als No 13,132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour la Division Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrites, les produits desquels ont été par ordre de Cour, déposés dans l'enregistrement de la Cour pour attendre l'adjudication des droits des différentes parties défendantes.

Les produits ainsi déposés se montant à cinq cents de tarif dont le fit intérêt décédent.

Deuxièmement, Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé Etats-Unis d'Amérique versus David Jackson et als, No 13,131 du dossier de la Cour des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrites les produits desquelles ont été par ordre de cour déposés dans le registre de la cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défendantes les produits ainsi déposés s'élevant à onze cent dollars et l'intérêt dudit défunt en ceci.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant James J. Wenife, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 comptant exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.
22 mai—22 29—juin 5 11 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage double en bois couvert en ardoises.

Dans une [illegible] excellente condition.

Nos 110-112 rue Philip, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Mme Mariana Drumm.

No 73,175—Division B—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 3 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Philip, Tchoupitoulas, Rousseau et Sorapis désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, avant été acquis par la défunte Mme Drumm le 30 mars 1893.

Les améliorations comprenant un cottage en bois couvert en ardoises sur le trottoir contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc., dans la cour, la banquette est en briques. La maison est en bon état et est à proximité d'églises, d'écoles et de marchés, lignes de chars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans avec des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité, acte de vente pardevant Oregon W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être assumées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Thomas J. Cook et als vs Francis Cook et als.

No 72,751 — Cour Civile de District Division D.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau